

## ANNEXE No 3

Q. Vous ne les aviez pas questionné antérieurement à ce sujet?

R. Non, je n'avais jamais eu de doute à ce sujet. Je croyais fermement que cette compagnie était constituée légalement en Hollande.

Q. Quand avez-vous eu pour la première fois depuis 1899 des rapports personnels avec quelqu'un des membres de ce syndicat, ou quelqu'un de ses officiers en dehors de vos fonctions comme sous-ministre?

R. En dehors—je ne comprends pas cela.

Q. Quand avez-vous eu des rapports personnels; quelle était la date de la première lettre échangée entre un membre quelconque de ce syndicat ou un officier quelconque de ce syndicat, et vous, personnellement, des lettres quelconques entre vous autres, non comme ministre ou sous-ministre?

R. Bien, j'ai eu des communications—voyons—j'ai rencontré pour la première fois l'un des membres du syndicat, l'un de ceux qui forment la compagnie, c'était, je n'en suis pas bien certain, ou en 1901 ou en 1902.

Q. Qui avez-vous rencontré?

R. Et j'ai correspondu avec lui de temps à autre.

Q. Sur des affaires personnelles ou touchant l'immigration?

R. Oh, pratiquement, tout était à propos d'immigration.

Q. Est-ce que cette correspondance est au département?

R. Non, si elle est privée elle n'est pas dans le département.

Q. Avez-vous quelque objection à nous dire le nom de ce correspondant?

R. Oui. Je ne dois pas divulguer son nom.

Q. Pourquoi?

R. Parce que c'est un intéressé dans cette institution, et j'ai promis formellement qu'aucun nom des intéressés—que je ne donnerais aucun nom de ces intéressés.

Q. Lui écriviez-vous ou vous écrivait-il?

R. Je ne puis le dire.

Q. Peut-être était-ce les deux?

R. Probablement les deux.

Q. La correspondance se faisait entre vous individuellement?

R. Bien, tout ce qui était de cette nature devait être purement privé.

Q. Était-ce privé pour lui aussi bien que pour vous?

R. Oui.

Q. Cette correspondance était-elle officielle quant au syndicat?

R. Non, elle était entièrement confidentielle. Je n'ai pas correspondu avec lui officiellement sur des sujets relatifs à l'immigration.

Q. Je pensais que vous aviez dit que cela se rapportait à l'immigration?

R. Non, j'ignore cela. Je ne puis pas vous le dire maintenant. A tout événement, tout serait d'une nature confidentielle; je n'ai aucun doute que les lettres que je lui ai écrites se rapportaient à l'immigration?

Q. D'une façon ou d'une autre?

R. Oh, il n'y a pas de doute qu'il doit en être ainsi.

Q. Avez-vous correspondu avec plus d'un d'entre eux?

R. Non.

Q. Vous n'avez correspondu qu'avec un seul?

R. Je n'en connaissais que deux en tout.

Q. Était-ce un fonctionnaire, un officier du syndicat?

R. Je ne le crois pas, non.

Q. Pouvez-vous nous dire qui commença cette correspondance?

R. De lui ou de moi?

Q. La correspondance privée?

R. Oh, je ne puis vous dire cela.

Q. Pouvez-vous nous dire la nature de cette correspondance quant à ce qui regarde l'immigration?

R. Non, je ne le puis, je ne m'en rappelle pas.